

MODIFICATION ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an **deux mille neuf, le dix-sept mars, à 18h30**, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire du mois de mars et sous la présidence de **M. Léopold MEYNAUD, Maire**.

Date de convocation : 13 mars 2009

Nombre de membres élus : 23 (2 démissions effectives le 27 mars 2008)

Nombre de membres convoqués : **21**

Étaient présents : (15) M. Léopold MEYNAUD, Maire ;

M. Richard **BELLET**, M. Jean Claude **ALLEGRE**, M. André **SIGNOURET**, M. Joaquim **BRUNET**, Mme Danielle **MICHEL**, M. Daniel **FAVETIER, Adjoints ;**

M. Jean Claude **FREYCHET**, Mme Christine **TRAMIER**, Mme Claire **PHILIPPE**, Mme Sylviane **MAUTOUCHET**, M. Fabien **MONTANARI**, M. Gines **CEREZUELA**, M. Gilles **ROGIER**, M. Thierry **BLOUVAC**.

Étaient absents : (6) Mme Isabelle BRUSSET (procuration à M. Bellet), M. Pierre **VALLET** (procuration à M. Montanari), Mme Karine **PEBRE** (procuration à Mme Mautouchet), Mme Béatrice **VIAL** (procuration Mme Philippe). M. Eric **SALVI** (procuration à M. Freychet), M. Gérard **MARCELLIN** (excusé).

Secrétaire de séance : Mme Claire PHILIPPE

Assistaient également à la réunion : M. Xavier ROBERT, Directeur Général des Services, Mlle Chloé **PELLERIN**, Directrice des Services Techniques par intérim.

Date d'affichage : 18 Mars 2009.

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle que, selon les dispositions de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services sur proposition de l'autorité territoriale.

Monsieur le Maire explique ensuite au Conseil Municipal que, suite à l'embauche d'un nouveau Policier Municipal sur un grade de Chef de Service de Police Municipale, **il convient de fermer un poste de Chef de Police Municipale, un poste de Brigadier Chef et un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe**

Dès lors, le tableau des effectifs serait actualisé de la manière suivante au 18 mars 2009 :
(33 pourvus sur 39 ouverts)

FILIERE ADMINISTRATIVE (5/6) :

- 1 Poste fonctionnel de Directeur Général des Services (**XR**) (2 à 10 000 habitants),
- 1 Attaché (**mis en réserve**),
- 1 Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe (**PC**),
- 3 Adjoints Administratifs de 2^{ème} Classe (**MB, KJ et SR**).

FILIERE TECHNIQUE (21/24) :

- 1 Ingénieur, (**EJ**)
- 2 Adjoints Techniques Principaux de 1^{ère} classe, (**FD et LA**)
- 1 Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, (**mis en réserve**)
- 4 Adjoints Techniques de 1^{ère} classe, (**LP en disponibilité, JPF, CK, et XM**),
- **12** Adjoints Techniques de 2^{ème} classe, (**CP, FA, CH, RM, NC, AC, EF, AJ, MPB, CS, EV, 1 en réserve**),
- 2 Adjoints Techniques de 2^{ème} classe à 30/35^{ème}, (**IR, CG**)
- 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 17/35^{ème}, (**AB**)
- 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 5/35^{ème}, (**FN**)

FILIERE MEDICO-SOCIALE (2/2) :

- 2 Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe (VA, MR)

FILIERE POLICE MUNICIPALE (2/2) :

- 1 Chef de Service de Police Municipale (en réserve)
- **1** Chef de Police Municipale (PS)

AGENTS NON TITULAIRES (3/5) :

1 poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe (SB).

1 collaborateur de cabinet (YR).

3 postes de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (GC et 2 postes mis en réserve).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Adjoint et après en avoir délibéré,

DE C I D E :

*** DE FERMER les postes suivants au tableau des effectifs :**

- **Un poste de Chef de Police Municipale**
- **Un poste de Brigadier Chef**
- **Un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe**

*** DE VALIDER EN CONSEQUENCE LE TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE TEL QUE DETAILLE CI-DESSUS**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

A CAROMB, Transmise le 18 mars 2009.

Le Maire,
Léopold MEYNAUD